

Le sentier des Bruzzi



Une randonnée proposée par Ira

Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

Durée	1h 35	Difficulté	Facile
Distance	4,73 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	81 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	81 m	Commune	Pianottoli-Caldareello (20131)
Point haut	65 m		
Point bas	2 m		



Trace n° 449

Description

Pour trouver le parking, prendre la D122 depuis Viagenti. 300m après le cimetière, prendre la route à droite en direction des campings et non du port. Devant le camping Kevano, tourner à droite (panneau Bruzzi) et aller tout droit jusqu'au parking.

(D/A) Suivre le fléchage sentier des Bruzzi. Rejoindre par une montée aisée un carrefour à 3 directions.

(1) Obliquer à gauche et entreprendre ensuite une longue descente. Retrouver plus loin une ancienne piste.

(2) Rester à droite et prolonger la descente pour arriver à l'anse d'Arbitru et la 1^{re} plage.

(3) Bifurquer sur la gauche, en direction de la mer, en suivant un mur de pierre. Continuer le long du littoral en suivant les cairns. Rejoindre au début de la pointe des Bruzzi.

(4) Quitter le littoral en obliquant à gauche pour retrouver ensuite le carrefour passé à l'aller.

(1) Reprendre en sens inverse le cheminement de l'aller pour revenir au parking (D/A).

Points de passage

- D/A Parking Bruzzi**
N 41.471499° / E 9.030769° - alt. 14 m - km 0
- 1 Carrefour de la boucle**
N 41.468696° / E 9.027612° - alt. 56 m - km 0.41
- 2 Ancienne piste**
N 41.473332° / E 9.023513° - alt. 33 m - km 1.36
- 3 Anse d'Arbitru**
N 41.47295° / E 9.015462° - alt. 2 m - km 2.07
- 4 Pointe des Bruzzi**
N 41.465058° / E 9.025385° - alt. 4 m - km 3.66
- D/A Parking Bruzzi**
N 41.47158° / E 9.030782° - alt. 14 m - km 4.73

Informations pratiques

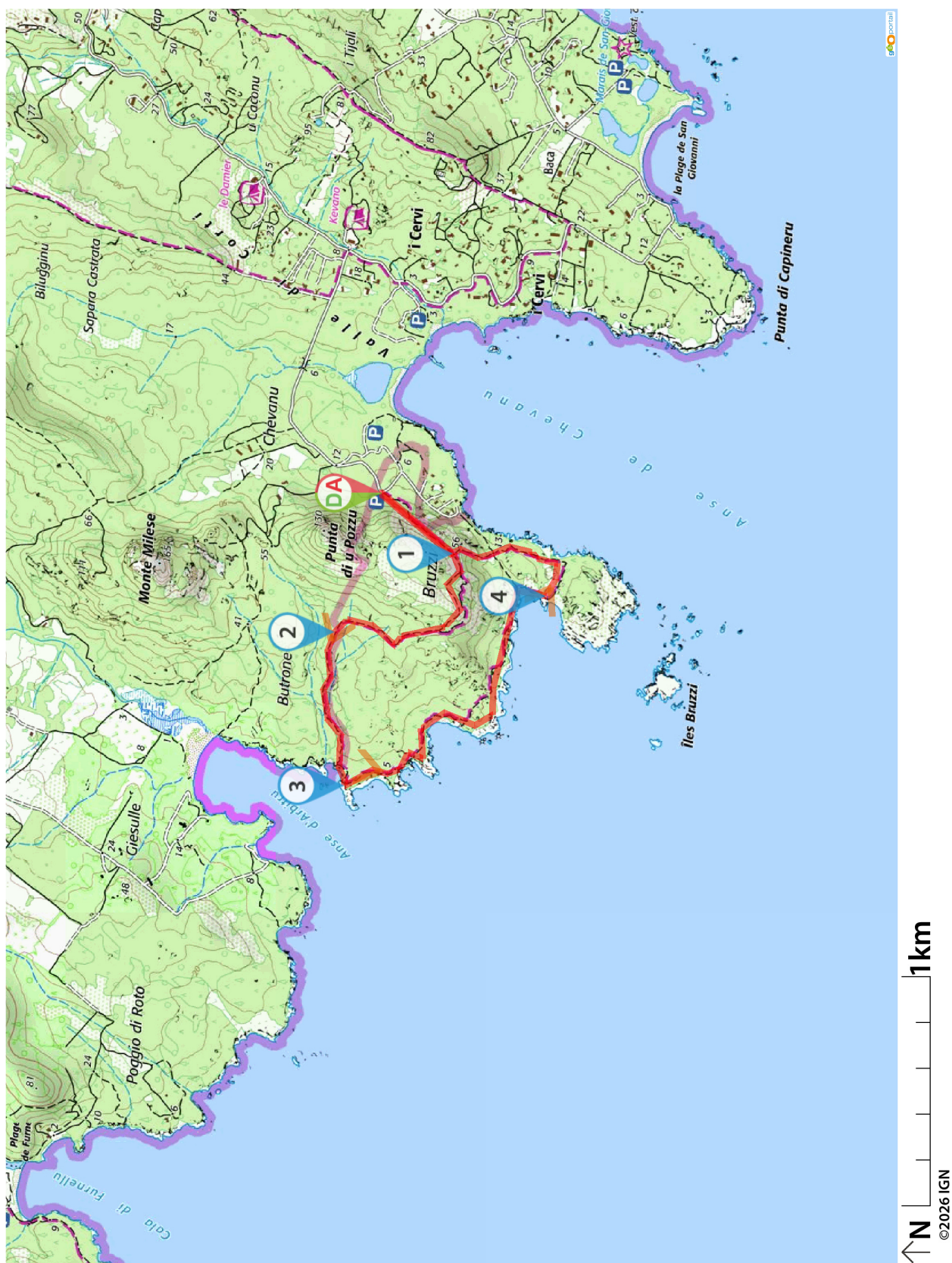
Randonnée réalisée dans un maquis haut, constitué d'espèces typiques du milieu.

À voir

Entre (2) et (3) Profiter de la vue sur la pointe et les îles des Bruzzi.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-sentier-des-bruzzi/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.